

PLAN LOCAL D'URBANISME



Règlement graphique



Nord Echelle 1 : 5 000
 APPROBATION
 Vu pour être annexé à la délibération
 du conseil municipal du

- Parcellaire cadastral
- Surfaces bâties
- Petit patrimoine protégé (L.123-1-5-7*)
- Zones humides
- Espaces boisés classés
- Buissonnements protégés (L.123-1-5-7*)
- Emplacements réservés
- Servitude de localisation
- Haies protégées (E.B.C.)
- Haies protégées (L.123-1-5-7*)
- Haies à créer
- Linéaire commercial
- Marge de recul des voiries
- Limites des zones du P.L.U.




TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	Objet	Bénéficiaire
1	Station de lagunage du Binguet	Commune
2	Création d'un fossé d'écoulement	Commune
3	Aménagement d'un carrefour	Commune
4	Aménagement du ruisseau et création d'une liaison douce	Commune
5	Acquisition du ruisseau	Commune
6	Liaison douce entre secteurs	Commune
7	Aménagement du ruisseau	Commune
8	Création d'un stationnement	Commune
9	Création d'un accès	Commune
10	Création d'une liaison douce	Commune
11	Création d'un accès pour entretien du ruisseau	Commune
12	Création d'une liaison douce	Commune
I	Servitude de localisation: Bâtiment d'intérêt collectif / Secteur de la Roche Blanche	Commune